

Sélection des levers de rideau Danse

Date de la sélection : Mercredi 23 mai 2018, 19h00

Date limite d'inscription : Mercredi 09 mai 2018

Contact : Fanette Delafosse Diack

tél. 03 21 88 94 80

mail : actionculturelle@labarcarolle.org



La Barcarolle
Établissement Public de Coopération Culturelle
Spectacle vivant Audomarois



RÈGLEMENT DES SÉLECTIONS DE LEVERS DE RIDEAU DANSE

La Barcarolle organise des sélections de levers de rideau selon les modalités décrites dans le présent règlement.

ARTICLE 1 : L'OBJET

Les sélections de lever de rideau sont ouvertes à toutes les **écoles et associations de danse de la Région des Hauts de France**

Elles s'adressent en priorité aux conservatoires, écoles municipales, associations de danse et cursus danse d'établissements d'enseignement secondaire ou supérieur..., dont l'objectif des professeurs est d'inciter leurs élèves à acquérir une démarche de **création chorégraphique et de favoriser le travail de composition**.

Cette sélection appréciera la capacité à tenir un propos chorégraphique tout en assurant le maintien d'une qualité de réalisation et le respect de l'âge des élèves.

A l'issue de la sélection, les groupes retenus par le jury seront conviés à faire l'ouverture de spectacles professionnels inscrits à la programmation de La Barcarolle, l'année suivante.

ARTICLE 2 : LA DIMENSION ARTISTIQUE ET PÉDAGOGIQUE

➤ **La dimension artistique**

Toutes les techniques, tous les styles de danse (contemporain, classique, jazz, hip hop...) sont acceptés. Le niveau technique atteint n'est pas un obstacle à la participation. En revanche, une exigence de rigueur, de qualité et d'investissement est demandée dans l'implication scénique. La chorégraphie doit témoigner d'un réel travail de recherche et d'une véritable réflexion artistique dans l'œuvre présentée. Le travail présenté sera original et ne pourra en aucun cas être la reproduction même partielle d'une œuvre chorégraphique professionnelle. Il ne pourra s'agir ni d'une exhibition, ni d'une démonstration issue d'un travail technique de cours.

➤ **La dimension pédagogique**

Le niveau de développement physique et psychologique des interprètes doit être respecté. Le propos, les partis pris choisis ne doivent pas mettre en danger la personne, son identité, son intégrité corporelle.

Les visées éducatives et pédagogiques propres à la danse et à l'épanouissement de chacun doivent guider les choix lors de la conception de la chorégraphie qui sera présentée. Il s'agit de s'inscrire dans une démarche de formation à l'art chorégraphique. Les danseurs ne sont pas non plus choisis pour leur adéquation au propos. Cette démarche est réservée au milieu professionnel. Le jury sera très vigilant quant au respect de ces valeurs qui fondent l'existence de ces levers de rideau.

ARTICLE 3 : LES PARTICIPANTS ET LES PIÈCES PRÉSENTÉES

Toutes les formes (duo, trio, groupe) sont admises à l'exception du solo.

Le nombre d'interprètes ne doit pas être supérieur à **15**.

La durée de la chorégraphie n'excédera pas **7 minutes**.

Aucune limite d'âge n'est fixée. Toutefois, l'âge des danseurs doit être homogène à l'intérieur du groupe. Le (ou la) chorégraphe peut faire partie de la distribution à condition de se situer dans la tranche d'âge de ses partenaires.

Toutes les chorégraphies seront présentées en costumes de scène, dans un éclairage basique de type « plein feu ».

Aucun décor fixe ne sera admis. Les accessoires ne seront autorisés que s'ils n'occasionnent aucun désagrément pour les groupes suivants.

La musique de la chorégraphie devra être enregistrée sur clé USB ou un CD unique, mentionnant la ou les pistes utilisées. Le support devra porter le nom du groupe et de son responsable.

ARTICLE 4 : MODALITÉS D'INSCRIPTION

Le dossier d'inscription devra comporter l'ensemble des éléments énumérés ci-après :

- le bulletin d'inscription
- le présent règlement (daté et signé par le responsable du groupe)
- Pour les participants mineurs, les **autorisations de sortie** dûment signées par les parents ainsi qu'une **autorisation de droit à l'image** permettant à l'organisateur d'utiliser les photos prises lors des sélections pour sa communication sur tous supports.

Les dossiers devront être envoyés à l'adresse ci-dessous : **avant le 09 Mai 2018**
(date limite de réception)

SÉLECTION DES LEVERS DE RIDEAU
La Barcarolle
Site du Centre Culturel Balavoine
3, Rue Henri Puype
62510 ARQUES

ARTICLE 5 : MODALITÉS DE SÉLECTION DES GROUPES

- **10 groupes** au maximum seront autorisés à participer à la sélection.

Le choix, s'il a lieu, tiendra compte de l'ordre d'arrivée des inscriptions mais également du caractère complet du dossier de candidature. Tout dossier incomplet ne pourra pas être pris en considération.

- **Déroulement de la sélection :**

La sélection se déroulera sur le plateau du Centre Culturel Balavoine le :

MERCREDI 23 MAI 2018

- **Répétition Plateau : 13h00 / 18h00**

Chacun des groupes inscrits disposera d'une **répétition plateau de 30 minutes** afin de permettre aux interprètes d'ajuster leurs marques aux dimensions scéniques.

Pour mettre en place le planning de répétition, l'organisateur aura préalablement pris contact avec les responsables des différents groupes inscrits.

Tout retard pris sur l'horaire de répétition annoncé ne saura être compensé.

Pour que la durée de répétition soit effective, il est demandé aux participants d'arriver ¼ d'heure avant le début de la « prise plateau ».

- **Passage devant le Jury : à partir de 19h00**

La sélection (passage devant le jury) débutera à **19h00**

Les groupes présenteront, tour à tour, leur chorégraphie de 7 minutes maximum à un jury qui sera composé de professionnels de la danse (chorégraphes et/ou danseurs, chargés de mission, programmeurs, professeurs...) et de membres de l'organisation.

Comme pour les répétitions, l'ordre de passage plateau sera préalablement défini par l'organisateur.

Les interprètes seront en costumes de scènes et auront préparé en coulisse tous les accessoires nécessaires à leur chorégraphie.

La sélection sera ouverte au public sur réservation.

- **L'annonce des résultats :**

A l'issue du passage plateau de l'ensemble des groupes, les membres du jury désigneront les lauréats.

Les résultats seront communiqués **aux groupes retenus** par téléphone sous 48 heures. Les autres participants se verront adresser un courrier au plus tard la semaine suivant la date de la sélection.

Les résultats ne seront susceptibles d'aucune réclamation ou contestation.

- **Les lauréats :**

Les groupes retenus feront l'ouverture d'un spectacle professionnel inscrit à la programmation de la Barcarolle pour la saison 2018/2019

Pour ces levers de rideau, la même chorégraphie devra être présentée (même contenu, même timing, même bande-son...). Seuls des aménagements internes ne dénaturant pas le propos (reprise de rôle, affinement de l'interprétation) seront acceptés.

En cas de contraintes techniques lourdes, La Barcarolle se réserve le droit, de programmer le lever de rideau dans le hall du Théâtre à 20h00. Cette décision ne sera pas négociable.

De même, deux levers de rideau pourront être enchaînés lors d'une même soirée.

L'inscription à ces levers de rideau entraîne l'acceptation pleine et entière du présent règlement.

ARTICLE 6 : LE JURY

- **Composition du Jury :**

Le jury de la sélection des Levers de rideau sera composé de :

- d'un membre du Conseil d'Administration de La Barcarolle (1)
- de chorégraphes (3 maximum)
- de membres des organes de tutelle : Région et Département (3 maximum)
- de programmeurs en spectacle vivant (3 maximum)
- de représentants de l'Education Nationale (3 maximum)
- d'un représentant de la Presse locale (1)

▪ **Défraiements du Jury :**

Les nuits et petits déjeuners seront pris en charge pour 2 personnes maximum.

Les repas du soir seront pris en charge directement par la Barcarolle.

Les déplacements : Un **forfait plafond de 200 € HT** sera remboursé aux membres du jury, sur présentation de facture, selon **une convention** établie entre La Barcarolle et les membres du Jury et signée par les 2 parties.

Fait à

Le

NOM ET SIGNATURE :